



La nationalité française

Par **fleur ida**, le **13/10/2014** à **13:39**

bjr tt le monde, voila mon problème ma grand mère elle la nationalité française alors j'ai saisi le service de demande de la nationalité française, mais il ont refuser car il m'ont répondre que je ne possède pas une filiation directe avec ma grande mère maternel???sachent que d'autre membre de ma famille notamment mes tante ont eux leur nationalité française à l'égard de ma grand mère. alors je demande est ce que j'ai le droit de la nationalité française ou pas?? merci de vous réponse d'avance

Par **youris**, le **13/10/2014** à **15:40**

Bjr,

Ce qui est important en matière de naturalité française par filiation c'est la nationalité de votre père ou mère.

Si aucune de vos parents n'avait la nationalité française à votre naissance ou durant votre minorité, vous ne pouvez pas prétendre à la nationalité française par filiation.

Vos tantes avaient leur mère française.

Cdt

Par **thiothio**, le **13/10/2014** à **17:39**

bonjour j'ai déposé une demande de nationalité il ya 2 ans la préfecture du haut rhin où j'habite me l'as refusé parceque ma femme était au sénegal à l'époque .Depuis juin j'ai obtenu le regroupement familial elle(ma femme) est là en france j'avais fait un recours à Rézé j'ai toujours pas de réponse je voudrais savoir est -il possible de réactiver mon dossier de naturalisation vu que ma femme est maintenant en france?MERCI